

Crise démocratique à l'ULB?

Jean-Pierre Devroey, Membre du corps académique de l'ULB.

Mis en ligne le 19/11/2010.

Comme dans d'autres entités démocratiques complexes, cette crise pourrait être issue bien davantage d'une mauvaise compréhension et d'une usure progressive des structures élaborées par la communauté universitaire après 1968.

La crise révélée par la démission du recteur Philippe Vincke est souvent analysée et débattue en termes de luttes pour le pouvoir et d'oppositions entre groupes, polarisées sur l'élection, en janvier, du prochain président du Conseil d'administration. Mais, comme dans d'autres entités démocratiques complexes, cette crise pourrait être issue bien davantage d'une mauvaise compréhension et d'une usure progressive des structures élaborées par la communauté universitaire après 1968. Pour y remédier, l'Université devrait avoir la force de réfléchir collectivement à sa gouvernance.

Lors des dernières élections au Conseil d'administration, des candidats issus de l'ensemble des corps de l'Université (étudiants, scientifiques, membres du personnel administratif et académiques) se sont unis avec deux objectifs principaux : agir ensemble en dialoguant et en confrontant les idées et les aspirations des différents corps, et s'assurer un pouvoir majoritaire pour élire à sa tête un Président qui incarnerait cette volonté d'action, alors que la tradition faisait plutôt de cette fonction, un facteur d'équilibre et de consensus au sein du Conseil.

Ce projet apparaît comme progressiste, car il vise à renforcer la place de la démocratie participative dans le fonctionnement et les modalités de décision au sein du CA en favorisant le débat et en partageant l'agir ensemble entre tous les corps. Toutefois, il cesse d'être légitime lorsqu'il ne repose plus sur un dialogue général entre les composantes de l'Université et sur la recherche du consensus, mais sur une logique de minorité et de majorité, qui ne peut qu'exacerber les conflits potentiels entre des élus (le recteur et le président) disposant de légitimités différentes (le recteur est l'élu direct du corps académique, le président, l'élu indirect des corps de l'Université). Comment dès lors renforcer la démocratie tout en s'assurant de l'efficacité des institutions ?

Les statuts ont donné à l'ULB une direction bicéphale, un modèle de gouvernance qui a souvent suscité le scepticisme. Pourtant, le partage des sphères d'action entre recteur et président est à la fois clair et riche de complémentarités. Responsable de la qualité de la gestion de « l'entreprise universitaire », le Président du CA joue un rôle capital dans le dialogue indispensable avec la société civile, à propos des enjeux politiques et sociétaux et du rôle de l'Université dans la Cité.

C'est pourquoi l'Université, au cours de ces 175 années d'existence, a fréquemment fait appel à des personnalités extérieures pour assumer ce rôle d'ambassadeur et de passeur. Il est en tout cas indispensable pour que l'Université puisse poursuivre son développement, que les deux autorités travaillent en communauté de projets et d'intentions. Le moment n'est-il pas venu de proposer des changements radicaux ? Pourquoi l'ULB ne permettrait-elle pas, demain, à tous les corps de l'Université de participer à l'élection du recteur, et de décider par

son vote à la fois des choix d'un programme et d'une personne porteuse d'une large légitimité d'action ?

Aujourd'hui, le recteur est issu et élu par le corps académique. Si cette situation semble souhaitable en termes d'éligibilité, l'est-elle encore en termes de processus électoral ? Le CA ne doit-il pas être prioritairement un lieu de discussion, un parlement au sens étymologique, où s'exposent et se confrontent les opinions et les décisions ? Un nouvel équilibre des pouvoirs ne pourrait-il accorder au Conseil d'administration et à son président une fonction fondamentale de régulation et de synthèse des aspirations des différents corps ?

La démocratie d'action est confrontée à la complexité. Ne serait-il pas opportun que le Conseil d'administration accepte la démultiplication des légitimités et celles des instances de débat et de contrôle au sein de l'Université, afin de rapprocher chaque fois que possible le débat et la décision démocratique des citoyens universitaires, académiques, scientifiques, administratifs et étudiants ?

Ce principe suppose de respecter le rôle joué par les Facultés et leurs conseils délibératifs, et de renforcer la démocratie d'action dans les autres organes de l'université, en y assurant une présence et un poids légitimes de chaque corps en fonction de ses rôles et de ses intérêts : commission de l'enseignement, conseil de la recherche. On peut aussi penser à la création d'un conseil de la vie étudiante qui puisse jouer le même rôle décisif qu'assument dans leur domaine respectif la commission de l'enseignement et le conseil de la recherche.

Toute réflexion sur la gouvernance se devra d'aborder le rôle du président du Conseil d'administration. Mais, plus que jamais, on doit attendre de celui-ci qu'il réponde de la légitimité des processus de décision et de l'exercice de la raison démocratique, et fasse prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers, notamment en étant le garant de l'éthique, de l'équilibre des pouvoirs et de la recherche du consensus entre les corps qui composent l'université.

Quelle que soit la teneur de la réflexion qui devra s'engager, le prochain président du CA ne pourrait être l'expression d'un projet majoritaire d'action. Il devra créer les conditions pour que notre démocratie universitaire fonctionne mieux, ce qui est incompatible avec le rôle de chef de parti.

En inscrivant dans la même durée (un peu moins de deux ans), les mandats du prochain recteur et du futur président, l'agenda peut permettre à leurs titulaires et au conseil d'administration de conduire sereinement une révision sur les modes de fonctionnement et la gouvernance de l'Université libre de Bruxelles. Car il faudra, coûte que coûte, retrouver un équilibre harmonieux des pouvoirs, une pratique respectueuse et attentive de la discussion entre les corps et la capacité à agir ensemble.

Que les administrateurs actuels remettent en jeu leur mandat électif dès maintenant (ce qui permettrait d'inscrire leur action dans la même chronologie de deux ans que celle du recteur et du président), ou qu'ils décident de poursuivre leur mandat jusqu'en décembre 2011, je doute qu'ils puissent faire l'économie d'un débat conscient de la nécessité de réformer efficacement l'Université !

<http://www.lalibre.be/debats/opinions/article/624110/crise-democratique-a-l-ulb.html>